



CONTRAT irREGULIERS mercredis 2022 2023

Le planning n'est pas prévisible pour toute l'année (uniquement pour les professionnels pouvant justifier d'un planning variable)

Prénom-nom de l'enfant :

Age à la rentrée :Frimousses (3-5 ans) Canailles (6-8 ans)

Nom des responsables légaux si différents :

Début du contrat le :/...../.....

Les accueils se feront :

- Au moins 1 mercredi / mois Au moins 2 mercredis / mois
 MATIN REPAS APRES MIDI

ENGAGEMENT et RESERVATIONS : Vous vous engagez à remplir une fiche de réservation chaque 15 du mois pour le suivant, passé ce délai, les places sont sous réserves de disponibilités (ajustables en fonction des planning professionnels)

FACTURATION : La facturation est établie chaque fin de mois sur la base des créneaux réservés. Ne sont pas facturés :

- 3 absences dans l'année civile
- Absences pour raisons médicales ou para médicales (sur présentation du justificatif médical dans les 48h)
- Absence pour évènements familiaux exceptionnels (cf règlement intérieur)

Aucun départ en cours d'année avec arrêt de la facturation ne sera possible en dehors des conditions citées au règlement intérieur.

Je soussigné(e) _____, responsable légal de l'enfant, certifie l'exactitude des informations fournies et atteste avoir pris connaissance et approuvé le règlement intérieur

Fait à, le ___ / ___ / _____ Signature :